

# CODE DES FOURNISSEURS DE UNITED RENTALS

Chez United Rentals, nous nous sommes engagés à respecter une norme d'excellence dans tous les aspects de notre activité et à adopter un comportement éthique et responsable lors de toutes les phases de nos opérations.

Nous considérons nos fournisseurs comme des prolongements de notre entreprise et recherchons des fournisseurs qui appliquent des valeurs solides et un engagement envers les principes éthiques énoncés dans le présent Code des fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux bonnes pratiques commerciales que nous adoptons, qu'ils se conforment à la loi et qu'ils mènent leurs activités dans le respect de l'environnement et des droits de la personne.

## Respect du Code des fournisseurs

Le présent Code des fournisseurs définit les normes et les attentes de United Rentals en ce qui concerne les domaines essentiels de la responsabilité d'entreprise et s'applique globalement à chacun de nos fournisseurs.

Les fournisseurs et leur personnel, leurs employés, agents et sous-traitants (collectivement, les « fournisseurs ») doivent adhérer à ce Code des fournisseurs lorsqu'ils font des affaires avec United Rentals ou au nom de United Rentals.

Les fournisseurs de Californie<sup>1</sup> doivent également adhérer à notre [Addendum au Code des fournisseurs pour les fournisseurs en Californie](#).

Tous les fournisseurs doivent mener leurs pratiques en matière d'emploi dans le respect total de toutes les lois et réglementations applicables et en conformité avec les exigences de United Rentals, qui peuvent dépasser les obligations légales locales. Dans tous les cas où nos exigences sont plus strictes que les obligations légales locales, les fournisseurs sont tenus de satisfaire aux exigences plus strictes de United Rentals.

**Bien que les fournisseurs doivent s'autocontrôler et démontrer leur conformité au Code des fournisseurs et au [Code de conduite éthique](#) de United Rentals, United Rentals peut, à sa discrétion et à n'importe quel moment, effectuer une vérification des fournisseurs ou inspecter leurs installations pour vérifier la conformité. Les fournisseurs qui se comportent d'une manière illégale ou incompatible avec le Code des fournisseurs ou avec l'une ou l'autre des politiques de United Rentals risquent de voir leur relation commerciale avec United Rentals interrompue. Le respect du Code des fournisseurs est requis en plus du respect de toute autre obligation contenue dans tout accord qu'un fournisseur peut avoir avec United Rentals.**

## Conformité juridique et intégrité de l'entreprise

Les fournisseurs sont tenus de mener leurs activités de manière éthique et d'agir avec intégrité et conformément à notre Code de conduite éthique. Les dispositions essentielles de notre [Code de conduite éthique](#) comprennent les aspects suivants :

- **Anticorruption.** United Rentals s'engage à respecter la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger et les lois sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent des pays dans lesquels nous sommes présents. Les fournisseurs ne doivent jamais se livrer à des actes de corruption ou de commissions occultes de quelque nature que ce soit, que ce soit dans le cadre de transactions avec des fonctionnaires ou avec des personnes du secteur privé.
- **Équité commerciale et concurrence loyale.** Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière d'équité commerciale et de concurrence loyale, y compris les lois sur l'équité commerciale et les lois antitrust.

---

<sup>1</sup> Aux fins du présent Code des fournisseurs, on entend par "fournisseurs en Californie" (i) les employeurs tiers sous contrat avec la société dont les employés travaillent dans ou sur les succursales/locaux de la société en Californie et (ii) les employeurs tiers sous contrat avec la société dont les employés travaillent sur ou sur les sites/lieux de travail en Californie pour le compte de la société.

- **Exactitude des registres.** Les fournisseurs doivent déclarer avec honnêteté et exactitude toutes les informations commerciales et respecter toutes les lois applicables concernant leur exhaustivité et leur exactitude. Nos fournisseurs doivent également créer, conserver et éliminer les documents commerciaux dans le respect total de toutes les obligations légales et réglementaires applicables.
- **Confidentialité et protection des renseignements.** Les fournisseurs respecteront les droits de propriété intellectuelle et protégeront les renseignements confidentiels.
- **Lois sur la protection de la confidentialité.** Les fournisseurs se conformeront aux règles et réglementations de confidentialité, y compris toutes les lois applicables en matière de protection des données, les exigences contractuelles relatives à la protection des renseignements personnels et toutes les normes de sécurité applicables pertinentes au travail exécuté ensemble.
- **Conflits d'intérêts.** Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des activités qui créent, ou semblent créer, un conflit entre les intérêts des fournisseurs et ceux de United Rentals.
- **Cadeaux et divertissements.** Les fournisseurs doivent noter qu'en règle générale, nos employés n'accepteront pas de cadeaux, de faveurs ou de divertissements d'une valeur supérieure à 250 \$ US par personne. Tout don en espèces, cadeau ou divertissement qui oblige un de nos employés ou compromet son jugement professionnel est strictement interdit.

### Engagement en faveur de la protection des droits de la personne

United Rentals s'engage à protéger les droits de la personne et à traiter ses employés avec dignité et respect. Notre [Déclaration de politique en matière de droits de la personne](#) fait état de nos efforts permanents à cet égard. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des politiques similaires et qu'ils respectent et protègent les droits de la personne fondamentaux tout au long de leur chaîne de valeur, conformément aux normes internationales énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, notamment :

- **Travail volontaire.** Le travail forcé, la servitude pour dettes et le travail carcéral involontaire sont interdits.
- **Travail des enfants.** Le fournisseur ne doit pas employer de personnes âgées de moins de 14 ans, sauf si la législation du pays où ces personnes sont employées le permet expressément. Le fournisseur ne doit pas non plus faire obstacle à l'éducation d'un enfant en l'employant en violation des lois sur l'enseignement obligatoire d'un pays. Le fournisseur peut utiliser des programmes d'apprentissage en milieu professionnel légitimes et volontaires, tels que des stages pour étudiants, à condition qu'ils soient conformes à toutes les lois et réglementations.
- **Discrimination, harcèlement ou maltraitance.** Le fournisseur doit s'engager à traiter chaque employé avec respect et dignité. Aucun employé ne doit être soumis à un harcèlement ou à des violences physiques, sexuelles, psychologiques ou verbales. Les fournisseurs ne pratiqueront pas de discrimination fondée sur des caractéristiques ou des traits protégés par la loi applicable, qui peuvent inclure, sans s'y limiter (selon la juridiction), la race, l'origine nationale, l'ethnicité, la couleur, la croyance, la caste, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre/le statut de personne transgenre, le handicap physique ou mental, la grossesse, les informations génétiques, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat et l'état matrimonial, la citoyenneté ou le statut d'ancien combattant, dans les pratiques d'embauche et d'emploi telles que les promotions, les récompenses et l'accès à la formation.
- **Santé et sécurité.** Les fournisseurs doivent mettre la sécurité au premier plan avec un objectif ambitieux de prévention de toutes les blessures, maladies professionnelles et incidents de sécurité. Les fournisseurs doivent également promouvoir activement et assurer un environnement de travail sûr et sain afin de prévenir les accidents ou les blessures imputables ou liés au travail et les accidents survenant au cours du travail ou résultant de l'exploitation des installations de l'employeur.
- **Salaires, avantages sociaux, rémunération et conditions de travail.** Les fournisseurs paieront les salaires légaux applicables et équitables, y compris les heures supplémentaires payées, avec des conditions de travail dignes, notamment en appliquant des horaires de travail raisonnables pour les employés, conformément à la

législation applicable et aux normes internationales. Les fournisseurs fourniront à leurs employés tous les avantages légaux et tous les congés et vacances obligatoires (payés et non payés), et verseront toutes les cotisations d'assurance sociale au nom de leurs employés, comme l'exige la loi applicable.

- **Droits des femmes.** Les fournisseurs veilleront à ce que les employées bénéficient d'un traitement égal dans tous les aspects de l'emploi et se voient offrir les mêmes possibilités d'avancement que leurs homologues masculins.
- **Esclavage moderne et traite de personnes.** Conformément à notre [Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite de personnes](#), les fournisseurs doivent promouvoir la sensibilisation à l'esclavage moderne et à la traite de personnes et prendre les mesures nécessaires pour garantir qu'aucune forme d'esclavage et de traite de personnes ne se produise dans leur entreprise ou leur chaîne d'approvisionnement.
- **Liberté d'association.** Les fournisseurs doivent respecter et reconnaître le droit des employés à adhérer et à organiser des associations de leur choix et doivent négocier collectivement et adopter des procédures d'information et de consultation efficaces et significatives. Les employés ne doivent pas faire l'objet d'intimidation, de brimades ou de harcèlement dans l'exercice de leur droit d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à une organisation, et doivent être libres de toute forme de représailles pour avoir exercé ces droits.
- **Permis de travail.** Les fournisseurs s'abstiendront d'employer sciemment des personnes qui ne sont pas autorisées à travailler selon ce que prévoit la loi en vigueur.
- **Conflits armés.** Les fournisseurs prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que le matériel utilisé dans la production et les services qu'ils offrent à United Rentals ne proviennent pas de sources qui profitent directement ou indirectement à des groupes armés qui commettent des violations des droits de la personne.

## Responsabilité environnementale

United Rentals reconnaît sa responsabilité sociale en matière de protection de l'environnement. À cette fin, nous avons adopté un objectif de réduction de l'intensité des gaz à effet de serre pour nos émissions de portée 1 et 2 et les émissions de portée 3 de nos transporteurs extérieurs, comme cela est décrit plus en détail dans notre [Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise](#). Nous avons également réalisé une évaluation et un inventaire des émissions de gaz à effet de serre de notre chaîne de valeur, ou de portée 3. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en répondant aux défis posés par les changements climatiques et en œuvrant à la protection de l'environnement.

Dans le cadre de cet engagement, nous attendons des fournisseurs qu'ils évaluent leurs propres émissions et tout autre paramètre environnemental clé pertinent pour leurs activités. Nous attendons également des fournisseurs qu'ils s'efforcent de réduire au minimum leur impact sur l'environnement et, le cas échéant, qu'ils adoptent leurs propres objectifs climatiques. En outre, nous sommes prêts à nous engager auprès des fournisseurs d'équipements pour discuter de leurs capacités à fournir des options d'équipement à faible ou à zéro émission de carbone, ce qui pourrait nous aider, et aider nos clients, à atteindre nos objectifs climatiques.

Au minimum, tous les fournisseurs doivent notamment se conformer à l'ensemble des lois et réglementations environnementales applicables, y compris aux lois et réglementations qui régissent les matières dangereuses, les émissions et les déchets dans l'air et dans l'eau.

Le cas échéant, nos fournisseurs doivent également identifier tous les produits chimiques ou autres matériaux qui peuvent être rejetés et qui peuvent constituer une menace pour l'environnement, et gérer ces produits chimiques ou matériaux de manière appropriée afin de garantir la sécurité lors de leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur utilisation, leur réutilisation, leur recyclage et leur élimination.

Nous encourageons nos fournisseurs à se procurer les matériaux nécessaires à la fabrication de composants, de pièces ou de produits contenant des minéraux de conflit auprès de sources exemptes de conflit. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent, mettent en œuvre et communiquent à leurs sous-traitants leurs positions et politiques concernant les minéraux de conflit et, si possible, qu'ils exigent de leurs fournisseurs en aval l'adoption et l'application de positions et politiques similaires. Chaque année, nous interrogeons les fournisseurs directs (i) de composants des pompes auxquels nous avons recours pour assembler les pompes, afin de demander la confirmation de la présence de minéraux de conflit et des renseignements concernant l'origine de ces minéraux; (ii) des autres équipements et

fournitures afin de nous permettre de vérifier le pays d'origine et la source des matériaux utilisés dans les produits qu'ils nous livrent. Notre processus de diligence raisonnable en matière de minéraux de conflit est mené conformément au Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones touchées par des conflits et de zones à haut risque.

### Signalement des préoccupations et des comportements douteux

Nous encourageons nos fournisseurs à signaler à United Rentals toute violation éventuelle du Code des fournisseurs ou tout comportement douteux en contactant l'une des ressources suivantes :

- **Personne-ressource principale du fournisseur.** Si cela est impossible ou inapproprié, vous pouvez également communiquer avec la ligne d'alerte (Alertline) et/ou le Service juridique de notre entreprise.
- **Ligne d'alerte (Alertline).** Un prestataire indépendant est à l'écoute de notre ligne d'alerte en tout temps. Il s'agit d'un moyen pratique de signaler une violation connue ou suspectée de la loi ou des politiques ou exigences de notre entreprise, ou tout autre comportement contraire à l'éthique. Les signalements peuvent être faits de manière anonyme lorsque la loi locale le permet. Notre ligne d'alerte est disponible en appelant le 877 HELP-URI ou en consultant le site [ethicspoint.com](http://ethicspoint.com)<sup>2</sup>.
- **Service juridique.** Les fournisseurs peuvent communiquer avec notre Service juridique par courrier électronique à l'adresse [legal@ur.com](mailto:legal@ur.com) ou par courrier adressé à : United Rentals, Inc., 100 First Stamford Place, Suite 700, Stamford, CT 06902, Attn: General Counsel.

Nous maintiendrons la confidentialité dans la mesure du possible et ne tolérerons aucunes représailles ni mesures de rétorsion à l'encontre de toute personne ayant, en toute bonne foi, demandé conseil ou signalé un comportement douteux ou une violation potentielle du Code des fournisseurs.

---

<sup>2</sup> Pour les personnes de l'Union européenne (UE) : Veuillez noter qu'en raison de la législation de l'UE, les services téléphoniques ou Web d'Alertline permettent seulement de signaler des problèmes relatifs aux finances, à la comptabilité et aux audits. Pour signaler tout autre problème, communiquez avec votre représentant de l'entreprise ou le Service juridique de l'entreprise. Pour les personnes de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande : Les dispositions relatives à Alertline sont régies par les lois locales et doivent être lues conjointement avec celles-ci, y compris, pour l'Australie, la Privacy Act 1988 (Cth) (loi sur la protection de la vie privée de 1988), et pour la Nouvelle-Zélande, la Privacy Act 2020 (loi sur la protection de la vie privée de 2020), de même que toute autre loi et réglementation pertinente en matière de confidentialité. Pour signaler un autre problème, communiquez avec votre représentant de l'entreprise ou le Service juridique de l'entreprise.